TRAITS NORMANDS

Le journal d'information des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bas-normands

Numéro 2 ▸ printemps 2015

ÉDITO

« En Basse-Normandie, la Reconstruction s'impose comme un élément caractéristique du paysage bâti. Conduit dans des conditions difficiles, le grand chantier du relèvement des villes et des villages ravagés en 1944 par les combats de la Libération témoigne de la vitalité de la société d'après-guerre. Il s'agissait alors d'inventer un monde nouveau, des villes fonctionnelles, lisibles et claires. Leur fabrication, longuement négociée, a souvent abouti à la juxtaposition de plusieurs logiques urbaines.
Loin de produire l'impression d'une collision des formes et des systèmes urbains, ce visage multiple enrichit la ville.
Les ensembles urbains de la Reconstruction peuvent offrir pour l'avenir des cadres de vie aérés, paysagés, attractifs, ouverts à l'architecture du futur. Au-delà du patrimoine architectural, le bâti du quotidien et les espaces publics des villes reconstruites devront dans l'avenir faire l'objet d'une métamorphose ambitieuse pour « reconstruire la Reconstruction ».
Au travers d'études et de travaux historiques, les c.a.u.e. bas-normands apportent leur pierre à la connaissance et à la valorisation de cette grande aventure collective en explorant ses qualités formelles, techniques et d'organisation urbaine.

Hervé Rattez,
directeur du c.a.u.e. du Calvados

AU SOMMAIRE

Architecture 2
Urbanisme 3
Environnement 4
Dossier 5
Point.com Calvados 13
Point.com Manche 14
Point.com Orne 15
Portrait 16

DOSSIER

PATRIMOINE
Reconstruire la Reconstruction

DIALOGUE AVEC MON ARCHITECTE

L'ISOLATION DOIT ÊTRE À LA FOIS thermique et acoustique

Les particuliers sont invités à consulter gratuitement sur rendez-vous un architecte ou un paysagiste du c.a.u.e. (ou les deux) sur un projet de construction ou d'aménagement.

© David Daguier, CG50

► Un couple qui souhaite acheter et réaménager un logement de la Reconstruction vient demander conseil au c.a.u.e.

M. et Mme Gebâti : Nous avons visité quelques appartements. Mais on nous explique qu'il faut isoler par l'extérieur. C'est compliqué, non ?

Le conseiller : Il faut surtout respecter l'architecture du bâtiment et veiller à conserver ses qualités d'origine. On peut isoler par l'extérieur les bâtiments qui n'ont pas de modénature (c'est-à-dire de traitement ornemental de type moulures ou éléments qui « dessinent » la façade). Dans le cas contraire, cette isolation viendrait à la gommer, s'appliquerait comme un « déguisement ».

Surtout, on parle beaucoup d'isolation thermique alors qu'il faudrait aussi penser à l'isolation acoustique. Les structures des bâtiments datant de la Reconstruction sont généralement en béton, un matériau qui transmet le bruit. Si l'on perce un trou au rez-de-chaussée, le bruit résonne au troisième étage... Pour résoudre cet inconvénient tout en assurant une meilleure isolation thermique, mieux vaut donc isoler par l'intérieur en créant une « boîte dans la boîte » isolée avec de la laine minérale (solution la plus économique), de la laine de mouton ou de la fibre de lin par exemple (plus écologique). L'utilisation de la fibre de lin présente aussi l'avantage de relancer des filières agricoles locales traditionnelles et de replanter des champs de lin dans nos régions...

M. et Mme Gebâti : Et que faire avec les combles ?

Le conseiller : Deux solutions s'offrent à vous : une isolation gravitaire toute simple à partir de rouleaux de laine minérale déroulés sur le sol, sans fixation (ou en créant des caissons sur plancher garnis d'ouate de cellulose). Mais vous pouvez aussi décider de supprimer ces combles pour transformer le logement en y créant de grands volumes, à la façon d'un loft. Dans ce cas, on démolit le plancher et on isole la charpente. Ensuite, on peut construire une mezzanine ou garder l'espace ouvert. Le plus important c'est de bien peser les raisons de son choix pour ne pas se dire ensuite : « Si j'avais su, j'aurai fait autrement... »

M. et Mme Gebâti : On pourrait aussi aménager une terrasse sur le toit. C'est onéreux ?

Le conseiller : Pas forcément. Ce sont effectivement des travaux plus importants, car il faut dans ce cas ouvrir la toiture, et donc faire appel à un architecte puisqu'on intervient sur la structure du bâtiment. Mais celui-ci pourra vous guider dans la conception de votre nouvel espace et de vie et vous aider à transformer radicalement votre logement. Le gros avantage, c'est qu'une terrasse offre un espace extérieur où les enfants peuvent jouer en toute sécurité et où l'on peut prendre des repas et même faire des barbecues... Cela peut être un petit jardin suspendu qui offre une belle vue sur les toits et les paysages...

À votre écoute

► Permanences c.a.u.e

Conseils gratuits aux particuliers (sur rendez-vous) dans les permanences c.a.u.e de Basse-Normandie.

Pour en savoir plus :

www.caue.14.fr
www.caue.50.fr
www.caue.61.fr

TRAITS NORMANDS N° 2
Editeur : c.a.u.e. du Calvados, de la Manche et de l'Orne
2, place Général de Gaulle - 50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 77 20 77
Directeur de la publication : Jean-Yves Guillou
Rédacteur en chef : Emmanuel Fauchet

Comité de rédaction : Emmanuel Fauchet, Hervé Rattez, François Roblin, avec les équipes des trois c.a.u.e.
Rédaction et édition : Agnès Fernandez
Iconographie et coordination : Eugénie Deramond
Design graphique : Laëtitia Loas-Orsel / Mamma Mia Design

Réalisation : Innovapresse & Communication
Maquette : Alain Martin
Imprimeur : Corlet (14) - Dépôt légal à parution

En couverture :
Caen, escalier d'un immeuble, rue Calibourg 1950-1954. Pierre Kopf architecte. © Philippe Delval.

URBANISME

DES ÉLUS S'OPPOSENT à la loi Alur

Mettre un terme au gaspillage des terres naturelles et agricoles. Faire en sorte que l'urbanisation se fasse désormais dans et autour des centre-bourgs. Tel est l'un des objectifs de la loi Alur, promulguée le 24 mars 2014. Mais ce texte divise les élus.

« Depuis la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), il y a quatorze ans, nombre de lois se sont enchaînées afin d'inciter les élus locaux à repenser l'aménagement dans le sens d'un développement durable des territoires, explique Fabien Tessier, responsable de l'urbanisme au c.a.u.e. du Calvados. Les élus normands ont élaboré et mis en place collectivement des schémas de cohérence territoriale (Scot) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) répondant à ces enjeux. Mais la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) a substitué le pouvoir de l'Etat à une gestion locale de nos territoires », regrette-t-il.

© Agathe Petrignani / c.a.u.e. 14

► La loi Alur interdit de transformer ce bâtiment agricole en logement. Va-t-il tomber en ruine ?

De quoi s'agit-il ?

La loi Alur rend impossible l'évolution du bâti existant en zone agricole et naturelle en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal), qui ne peuvent être institués qu'à titre exceptionnel. Il n'est donc plus possible de construire un nouveau bâtiment en zone N ou A du PLU. Cette loi très stricte vise à endiguer la consommation excessive des terres agricoles, souvent mises à mal par le mitage, l'implantation de zones commerciales ou de lotissements. Mais les habitants se retrouvent désormais dans des espaces sanctuaires où toute évolution du bâti est impossible. Hervé Rattez, architecte et directeur du c.a.u.e. du Calvados, explique : « Dans le bocage normand, les constructions traditionnelles sont souvent composées d'une maison d'habitation et de bâtiments agricoles distincts. Ces constructions, souvent étroites et sombres, peuvent être adaptées aux standards de confort actuels. Mais la loi Alur a interdit les changements de destination d'un bâtiment : on ne pouvait plus transformer un bâtiment agricole ancien, même s'il n'était plus adapté à l'agriculture d'aujourd'hui. Conséquence : il serait tombé en ruine... Or ces paysages sont notre patrimoine, ils font l'attractivité de nos territoires. »

Promulguée le 13 octobre 2014, la loi d'Avenir pour l'agriculture a permis des avancées, en autorisant les extensions si elles sont jointives et en instituant que : « Certains bâtiments identifiés dans le règlement du PLU pourront faire l'objet d'un changement de destination, après avis conforme de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) pour les zones agricoles, et de la commission départementale des sites pour les zones naturelles. » Pour les élus, ce point est encore trop restrictif car il les dessaisit de leur rôle d'aménageurs du territoire. En conséquence, ils se mobilisent pour revenir à l'esprit initial de la loi SRU, déjà garante à l'époque d'un développement durable et équilibré des communes.

Trois questions à :

► Hubert Courseaux,
vice président du conseil général du Calvados, président de l'intercommunalité Blangy-Pont l'Evêque, et maire de Bonneville-la-Louvet.

« On ne laboure pas dans les jardins ! »

A vos yeux, la loi Alur nuit aux territoires ruraux. Pourquoi ?

Les règles de la loi Alur sur les zones naturelles vont dans le sens d'une désertification de nos villages. Désormais, les particuliers dont les constructions sont classées en zone N du plan local d'urbanisme ne pourront plus réaliser d'extension ni de construction annexe dans leur propriété. Sous prétexte de ne pas artificialiser des terres agricoles ou naturelles, on ne pourra plus bâtir ni garage ni abri de jardin ni serre ni piscine ni abri pour animaux. C'est absurde ! Car tout de même, on ne laboure pas dans les jardins !

Vous avez tenté de mobiliser les maires du Calvados sur ce point. Comment ont-il réagi ?

Nous avons envoyé aux communes du département un modèle de délibération afin qu'elles en discutent avec leur conseil municipal. Plus d'une sur deux a considéré que ces mesures n'allaient pas dans le sens du développement durable de nos territoires et nous a envoyé sa délibération.

Qu'envisagez-vous de faire maintenant ?

Je vais prendre rendez-vous avec le ministère de l'Ecologie pour discuter de ce point et tenter de faire en sorte qu'un nouveau texte soit déposé au Parlement.

ENVIRONNEMENT

DES ARBRES dans les villes

© c.a.u.e. 50

Résister ! Un maître-mot pour les arbres. Résister au temps, aux frimas et à la sécheresse, aux coups portés par les automobilistes, et même aux coups de canifs des amoureux qui gravent des cœurs sur leurs écorces.

Au centre de Saint-Lô, un arbre gigantesque et majestueux incarne plus que d'autres ce mot d'ordre. Haut de 39 mètres, âgé d'un siècle et demi, ce séquoia géant (*sequoiadendron giganteum*) a résisté aux bombardements de juin 1944 ! On raconte qu'au XIXe siècle, un soldat du marquis de la Fayette aurait rapporté le jeune arbre dans son chapeau pour le planter dans un parc aujourd'hui disparu. Son environnement a bien changé : il trône désormais dans la cour de l'école interparoissiale, rue du Général Dagobert… Et que dire de ce chêne pédonculé, dit « chêne mirador », planté sur le coteau sud dominant la ville de Saint-Lô, près de la ferme du Bois Jugan. Pendant la guerre, les Allemands y avaient installé un poste d'observation d'où ils pouvaient surveiller toute la ville et la vallée. Le tronc de l'arbre porte encore enfoncé dans son écorce les barreaux de fer qui leur servaient d'échelle.

Le c.a.u.e. de la Manche emploie deux paysagistes qui mènent, tout comme les architectes, un travail de conseil auprès des collectivités et des particuliers, mais pas seulement. Cécile Guillopé est l'une d'elles : « Deux recensements des arbres remarquables de la Manche ont été réalisés en 2005, puis en 2010, à partir des signalements d'arbres effectués par des riverains, des communes, etc. », explique-t-elle.

REMARQUABLES OU DISCRETS

Un jury a sélectionné les plus beaux spécimens, qui ont été publiés dans deux plaquettes du c.a.u.e. intitulées « Les arbres remarquables de la Manche », en 2005 et 2010. Cette jeune femme passionnée s'intéresse également aux arbres du quotidien, plantés en alignements ou en bosquets, qui soulignent le dessin d'une rue, ombragent une place, ou ornent majestueusement un croisement. Elle fait visiter la ville et découvrir les arbres à des publics variés et aux scolaires. Des promenades d'une heure trente visent à sensibiliser les écoliers à la présence de l'arbre en ville : pourquoi on en a besoin ? De quoi sont-ils constitués ? (racines, tronc, branches, feuilles). Comment ils se nourrissent ? Ce qui les abîme. La balade les mène des mûriers de la rue du Docteur Leturc, aux tilleuls plantés à l'entrée du lycée Leverrier, aux marronniers de la place Sainte-Croix. Ces derniers sont bien connus des enfants qui adorent leur fruit douillettement lové dans sa bogue épineuse. Cécile Guillopé emmène toujours dans sa besace une thermos de tilleul dont elle fait déguster une tasse aux enfants au pied des arbres.

Le c.a.u.e. de la Manche organise une quinzaine de promenades par an sur tout le territoire et pour tous les publics. « On observe la façon dont les arbres sont implantés en ville, quelles essences sur quel type de sol, comment l'arbre va chercher l'eau, comment ses racines fissurent parfois le bitume.. » Qu'ils soient simples particuliers ou professionnels, les participants joignent le plaisir de la balade à l'acquisition de connaissances.

PATRIMOINE reconstruire la Reconstruction

photos © c.a.u.e. sj sauf photo 7: © Archives départementales de la Manche

Soixante-dix ans après l'achèvement de la Reconstruction en Basse-Normandie, la pensée urbaine a évolué. À Caen, à Flers, à Vire et ailleurs, des bâtiments sont restaurés, des espaces publics réhabilités. Préserver l'architecture sans l'embaumer, enrichir la ville sans la dénaturer… Tout le monde est concerné. La métamorphose est en marche. Reportage à Saint-Lô…

Plusieurs villes de la Reconstruction (Lisieux, Vire, Flers, etc.) tentent de changer leur image et d'inciter leurs habitants et visiteurs à lever la tête pour observer l'architecture ainsi révélée. Objectif : mieux faire apprécier la façon dont ces villes ont été dessinées et bâties : des rues amples et rectilignes, des ruelles sinueuses, des places immenses, des rangées et bosquets d'arbres. Car contrairement aux villes traditionnelles qui se construisent peu à peu au fil des siècles, de nouvelles maisons, de nouveaux quartiers venant peu à peu s'agglomérer au centre historique, les villes de la Reconstruction ont été bâties d'une traite, à partir de plans d'ensemble réalisés d'un seul élan par des architectes, entre 1944 et 1964. En vingt ans, des villes nouvelles ont surgi des décombres.

Mais ces villes nouvelles ont vieilli. Elles se sont un peu négligées, ont laissé leurs façades grisailler, leurs peintures s'écailler. Elles se sont repliées sur elles-mêmes. Pourtant, Saint-Lô a pris des couleurs depuis que la municipalité a lancé en 2012 une campagne de coloration des façades. Et depuis c'est comme si la perception de l'espace avait changé. Peut-être tout simplement parce que les gens l'ont redécouvert. A Saint-Lô, la courbe de la rue Havin semble plus généreuse, plus sensuelle, depuis que

▶ Plan de reconstruction et d'aménagement de Saint-Lô.

© Arch. dép. Manche, 1251 W 87

“ Les architectes de la Reconstruction tracent des rues bien droites et de vastes places pour faire toute sa place à l'automobile qui se démocratise, à l'heure où la France redresse la tête et développe une industrie qui va la remettre sur le devant de la scène économique. ”

▶ Saint-Lô : plan de la place du Général de Gaulle, projet du 5 mars 1953 par Marcel Mersier architecte.

Arch. dép. Manche, fonds Mersier, 2J1 J

ses façades arborent des tons rouge et orangés, soulignés par le béton bouchardé des élégantes colonnes qui rythment la promenade protégée. Depuis le pied des remparts, en levant la tête on découvre les rues du Château et Dame Denise qui couronnent la haute ville de leurs nouvelles nuances sourdes ; elles paraissent ainsi plus fragiles, plus douces dans leur contemplation du paysage lointain.

RÉVÉLER LA VILLE, LES AMBIANCES, LES RYTHMES

« Les murs racontent l'histoire des villes. Ils portent des strates du temps qui s'est déposé sur les façades », explique Bruno Dufour-Coppolani. L'homme qui a coloré les façades de Saint-Lô est d'abord et avant tout un peintre. Il peint des tableaux sur toile, des portraits, souvent très grands, qui montrent des visages immobiles, dont les peaux étranges sont marquées par le temps, les épreuves ou la maladie. « Ce que je fais dans les villes s'enracine dans ma peinture », explique-t-il. Ce qu'il crée dans les villes, il le réfléchit longtemps ; d'abord à l'extérieur, dans les rues, puis dans son atelier, devant son ordinateur. Il commence par photographier une rue sous toutes ses coutures, puis il numérise les images pour faire ses recherches chromatiques, qu'il décline selon la nature des espaces : espace patrimonial ou de reconstruction, espaces de commerces ou rues tranquilles, places, perspectives, passages et transitions. Et c'est magique de le voir ainsi révéler la ville, un joy stick à la main, jouer des couleurs pour révéler des

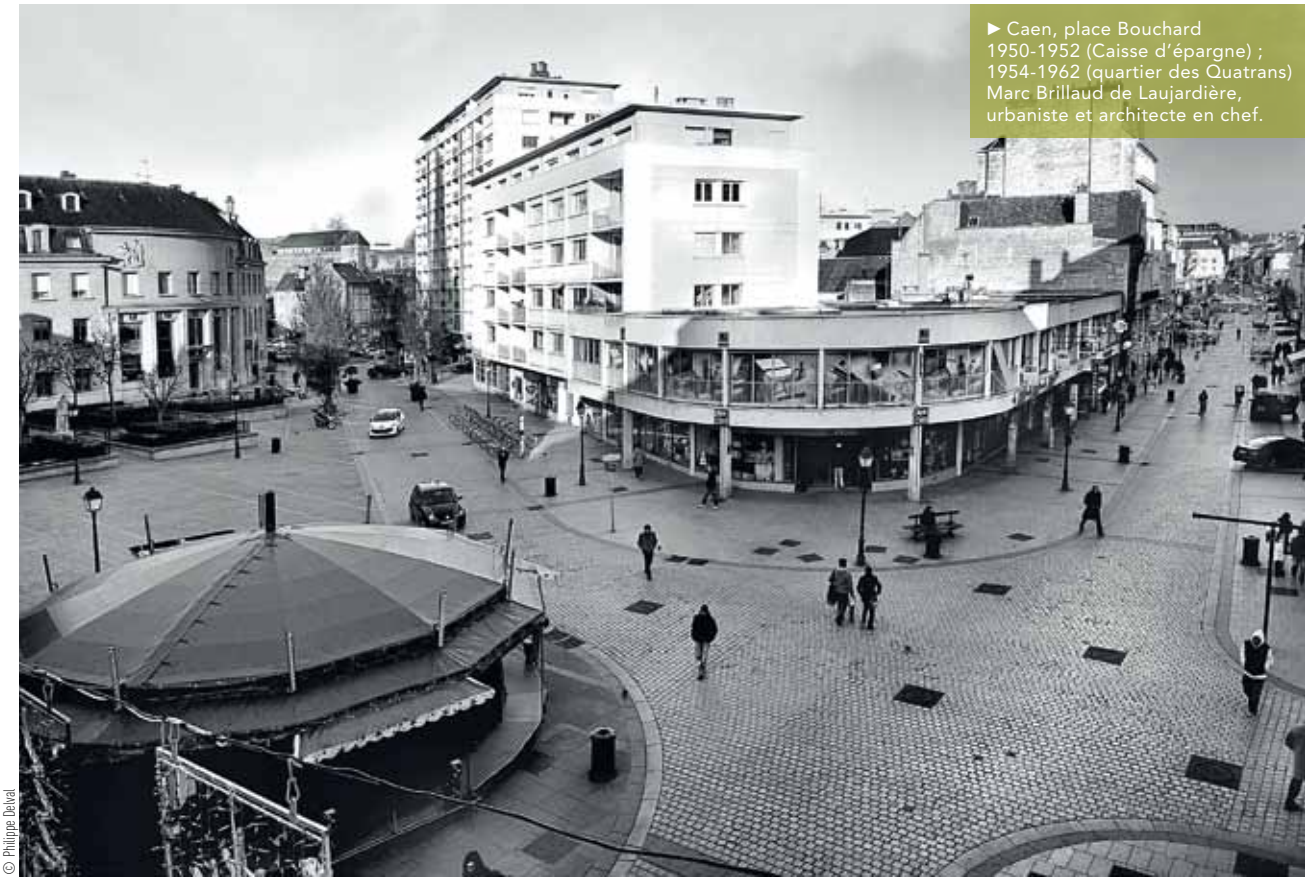

► Caen, place Bouchard 1950-1952 (Caisse d'épargne) ; 1954-1962 (quartier des Quatrans) Marc Brillaud de Laujardière, urbaniste et architecte en chef.

© Philippe Delval

ambiances, des lignes, des rythmes. Ici, le jeu très vertical des fenêtres, là, des baies vitrées très horizontales prolongées par des balcons filants, le travail minutieux des modénatures et des toitures. Il n'est pas question de tout peindre, surtout pas de « ripoliner » la ville à la façon d'un maquillage outrancier, mais plutôt de mettre en valeur les gabarits des immeubles, les alignements de façades, la composition des rues. Car c'est l'architecte des bâtiments de France, David Foucambert, qui aura le dernier mot. Il accepte des couleurs sur les enduits vilains et usés, mais il s'oppose à ce qu'on repeigne les bétons bouchardés qui sont de bonne qualité plastique. En la matière, tout est affaire de nuance et de subtilité… Il n'est pas question ici de « décorer ».

« IL EST TEMPS DE SE PROJETER DANS L'AVENIR »

Saint-Lô, comme bien d'autres villes de la Reconstruction, veut se débarrasser de cette image de ville triste, de ville grise, de cette réputation de « capitale des ruines » qui lui colle à la peau. « Quelques personnes, minoritaires, auraient voulu faire de Saint-Lô un Oradour-sur-Glane, explique François Brière, conseiller général et maire de Saint-Lô. « Mais il y a ici une vie associative très puissante, des fêtes et des défilés, beaucoup d'activités. Saint-Lô est une ville dynamique, riche de ses administrations, de ses commerces, de son pôle universitaire délocalisé (1 900 étudiants), de son IUT, de sa prépa HEC, de ses habitants, de sa jeunesse. » Ce jeune élu, né en 1974, est résolument tourné vers le futur : « Aujourd'hui, soixante-dix ans après l'achèvement de la Reconstruction de la Manche, on a désormais la distance historique nécessaire à l'étude critique. On passe de la mémoire à l'histoire. Durant soixante ans la mémoire a englué la ville dans la tragédie. Aujourd'hui, la pensée a évolué, il est temps de se projeter dans l'avenir », dit-il.

Pourtant, la ville de Saint-Lô se dépeuple : 23 200 habitants en 1975, 18 900 aujourd'hui. « Le centre-ville manque de population jeune, précise l'élu. Et si nous avons 40 % de logements sociaux, une partie du parc n'est pas toujours adaptée aux normes ni aux besoins actuels, beaucoup de logements manquent d'ascenseurs. En 1995, la ville accueillait 2 000 enfants dans les école maternelles et élémentaires, en 2014, ils n'étaient plus que 1 063. »

Les villes sont comparables à des êtres vivants : elles ont leur caractère, leur histoire, leur morphologie. Et Saint-Lô, plus qu'une autre, porte sur elle les stigmates de son histoire. Après la guerre, les architectes missionnés par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) s'attellent à une tâche immense : faire évoluer le cadre de vie, dans une France chargée d'espérance des temps nouveaux, mais traumatisée par les destructions et les bombardements. Il faut tout recommencer à zéro. « Pour faire passer le message de la modernité, on promet une ville plus équilibrée, où on circulera mieux, non congestionnée par les foires et marchés, des espaces rationalisés avec regroupement des services publics, des immeubles confortables faisant place nette aux constructions insalubres », explique Alain Nafilyan, chargé de la protection

▶ La ville de Saint-Lô a lancé en 2012 une campagne de coloration des façades. Ce travail a été mené par le peintre Bruno Dufour-Coppolani, qui photographie les rues puis numérise les images pour faire ses recherches chromatiques.

© Bruno Dufour-Coppolani

© Bruno Dufour-Coppolani

▶ Saint-Lô : les enfants sont initiés à l'observation de leur environnement.

© c.a.u.e. 50

▶ Flers : traitement d'angle de qualité, souci du détail.

© c.a.u.e. 61

▶ Flers, un bâti adapté à la topographie.

© c.a.u.e. 61

des monuments historiques à la Drac de Basse-Normandie, dans le remarquable et très illustré ouvrage *La Reconstruction de la Manche, une renaissance au XXe siècle* (Orep éditions). La nouvelle ville offrira de beaux logements bien conçus et bien éclairés, du chauffage et des sanitaires, un confort domestique bien supérieur aux normes d'avant-guerre. Les architectes tracent des rues bien droites et de vastes places pour faire toute sa place à l'automobile qui se démocratise, à l'heure où la France redresse la tête et développe une industrie qui va la remettre sur le devant de la scène économique.

LES TROIS C.A.U.E. BAS-NORMANDS MOBILISÉS SUR LA RECONSTRUCTION

Les trois c.a.u.e. bas-normands (Calvados, Manche et Orne) mènent des actions pour sensibiliser le public et les acteurs de l'aménagement à l'architecture et au paysage. Chaque structure développe ses propres projets, en fonction de ses budgets et de ses équipes, composées d'architectes, de paysagistes, et d'urbanistes. Le c.a.u.e. de l'Orne concentre ses actions sur une meilleure qualité environnementale des bâtiments et travaille beaucoup avec les élus locaux et les maîtres d'ouvrage, notamment sur la notion d'énergie grise (lire aussi page 15). Le c.a.u.e. du Calvados s'inscrit sur un champ assez large, allant du bâtiment public à la planification, de l'architecture à l'urbanisme. Il accompagne les élus dans les décisions qui engagent leur responsabilité à long terme à toutes les échelles. Son ambition est d'être un des acteurs de la construction et du bien vivre ensemble dans le cadre d'un développement équilibré des territoires. De son côté, le c.a.u.e. de la Manche se concentre sur les actions pédagogiques, observation du végétal et du bâtiment, exploration des rues, des ruelles et des paysages. Cette équipe rêve de changer le regard des habitants sur leur environnement, voudrait les voir mieux entretenir les immeubles, surtout les cœurs d'îlots, les cours et les impasses dont le délabrement influe beaucoup sur l'impression de grisaille. Jour après jour, lors des entretiens proposés gratuitement aux élus, aux professionnels et aux particuliers, les trois

c.a.u.e. s'appliquent à développer la culture architecturale afin que chacun contribue à embellir les villes et les paysages.
David Foucambert, architecte des bâtiments de France, travaille lui aussi en ce sens : « On voit bien, dans les projets qui me sont soumis, que les publics ne sont pas convaincus de l'intérêt architectural de la Reconstruction. Curieusement, la prescription et même l'avis défavorable sont plus facilement compris quand ils s'appliquent à du bâti ancien, c'est-à-dire d'avant guerre. Comme si seul "l'ancien" avait valeur de "patrimoine". Car pour beaucoup de gens, la Reconstruction, c'est moche. C'est moche parce qu'on a perdu quelque chose. La Reconstruction est issue d'un traumatisme. Les bombardements ont détruit le pittoresque. Alors bien sûr, c'était mieux avant. Pourtant, à l'époque de la Reconstruction, les architectes qui sont venus de toute la France pour rebâtir les villes de Normandie avaient des convictions et beaucoup d'espoir : réparer le traumatisme, construire mieux, aboutir à de nouvelles formes d'habitat, plus radieux, plus généreux, plus lumineux, plus aéré. Mais aujourd'hui, la valeur intrinsèque du bâti de la Reconstruction n'est pas comprise, ni par les particuliers ni par les commerçants. Et je trouve cela dommage, » déplore-t-il. L'homme de l'art voudrait bien dissuader les commerçants d'installer n'importe comment des enseignes commerciales démesurées aux couleurs criardes, dont les volumes empiètent sur les balcons et dissimulent les modénatures. Il voudrait les convaincre de faire en sorte que leurs devantures s'accordent plus harmonieusement avec le bâti. Pour passer de la méconnaissance à une meilleure appropriation de cette architecture par le public, il souligne la nécessité de « mener un travail de sensibilisation et de dialogue pour aller vers une reconnaissance partagée. « Plutôt que de m'opposer à un projet non conforme, je préfère mener un travail pédagogique avec les élus, aller vers une vraie collégialité de la décision. Je pense que les élus, les habitants, les commerçants, devraient s'asseoir ensemble autour d'une table pour avoir une approche réfléchie et partagée pour maintenir une cohérence urbaine et architecturale. »

> “Pour beaucoup de gens, la Reconstruction, c'est moche. C'est moche parce qu'on a perdu quelque chose. La Reconstruction est issue d'un traumatisme. Les bombardements ont détruit le pittoresque.”

© Philippe Delval

► Caen, une tour de l'ensemble Marine, avenue du Six-Juin 1950-1954. Pierre Dureuil architecte

photos © Emmanuel Fauchet

► Les logements un peu désuets de la Reconstruction peuvent être transformés en véritables lofts, pourvus de beaux volumes modernes, spacieux, bien isolés, bien chauffés et agréables à vivre.

De son côté, Emmanuel Fauchet, le directeur du c.a.u.e. de la Manche, se désole de constater que « 800 logements restent vides dans le centre de Saint-Lô parce que les candidats à l'installation préfèrent s'installer en périphérie, souvent loin des commerces, des équipements, des loisirs et des pôles d'emploi. » Et ceci malgré les inconvénients liés à ce choix : dépendance à la voiture, coût croissant du poste « déplacement » pour les ménages, va-et-vient permanent pour les parents qui déposent les enfants au judo, au violon, chez l'orthophoniste, le dentiste ou chez les copains éloignés. Pourtant, il en est persuadé, ces logements du centre-ville méritent d'être regardés d'un autre œil. Depuis peu, de jeunes couples avec enfants ont transformé des appartements un peu désuets en véritables lofts, pourvus de beaux volumes modernes, spacieux, bien isolés, bien chauffés et agréables à vivre.

APPARTEMENTS AU GOÛT DU JOUR

Ludovic Turpin est co-gérant du cabinet Faudais, une des plus importantes agences immobilières de la Manche. Il a également fait partie du conseil municipal de la précédente mandature. Et lui aussi insiste sur « la nécessaire prise de conscience des propriétaires manchois de l'urgence de remettre les appartements au goût du jour ». Pour lui, si 800 logements restent vacants en centre-ville, « c'est parce que beaucoup de propriétaires ne font aucun effort. Les appartements restent vides au-dessus des commerces car les commerçants vivent en périphérie. Pourtant, ces appartements sont fonctionnels, faciles à aménager et pourraient être beaucoup plus attractifs s'ils étaient réhabilités de façon plus qualitative. » Il cite l'exemple d'un propriétaire qui se plaignait de ne pas trouver de locataire pour son 72 m^2 et de devoir donc s'acquitter de la taxe sur les logements vacants. « Mais les tapisseries dataient des années soixante, les fenêtres étaient en simple vitrage, la cuisine n'avait qu'un évier simple, l'électricité était vétuste et la chaudière individuelle avait vingt ans d'âge… Personne n'en voulait ! J'ai convaincu le propriétaire de faire des travaux, qui lui ont coûté 32 000 €. Deux semaines plus tard, l'appartement était loué pour 590 € par mois. De plus, il a bénéficié d'avantages fiscaux pour les travaux ! ». Cet agent immobilier en est persuadé : « c'est fini le temps où les locataires se contentaient de logements insalubres. Nous ici, nous sommes des professionnels, nous incitons les propriétaires à faire des travaux ». Dans son agence, il reçoit parfois des personnes vieillissantes qui souhaitent quitter leur maison en périphérie de la ville pour déménager dans le centre, à proximité des commerces mais aussi des médecins et des équipements médicaux. C'est vrai qu'il y a souvent un problème d'ascenseur. Mais il existe aussi une offre de logements de plain-pied… »
Ludovic Turpin l'affirme tout de go : « J'aime ce patrimoine de la Reconstruction. Ce côté carré, rectiligne, imposant, ces toitures en zinc. Beaucoup de gens disent : "Saint-Lô c'est moche". Moi, je trouve que c'est harmonieux. On a un beau patrimoine qu'il faut faire évoluer. Il faut remettre l'humain au centre. Montrer qu'il fait bon vivre à Saint-Lô, mais il faut pour cela mener une réflexion technique et se poser les bonnes questions. Aujourd'hui, il n'y a pas d'usine à Saint-Lô, le plus gros employeur c'est Lecapitaine. Mais de nombreuses PME composent un tissu économique dynamique. Je pense qu'il faut créer une offre attractive pour inciter les gens à créer de l'activité et de l'emploi. Il faut se battre pour que Saint-Lô existe. »

PROJET PÉDAGOGIQUE AU COLLÈGE LOUIS PASTEUR

Cette conviction est partagée, sur un mode bien différent, par un enseignant, Thierry Lecharpentier, professeur de technologie au collège Louis Pasteur de Saint-Lô. Coordinateur du projet Regard architectural à Saint-Lô, il a impulsé depuis 2009 un travail pédagogique pour montrer à ses élèves « que ce "béton froid et moche" a une histoire ». Six professeurs collaborent à cette action qui vise à « faciliter la compréhension de

DR

© c.a.u.e. 50

► Pour la plupart des immeubles de la Reconstruction, la composition de base reste la symétrie, à la fois pour la façade (disposition des ouvertures, des modénatures ou des éléments de décor) et pour le plan intérieur (circulations, halls, couloirs et escaliers). Ces nouvelles règles de composition sont directement inspirées du mouvement moderne. A gauche : Flers. Place du Général de Gaulle. A droite : la préfecture de la Manche à Saint-Lô.

notre ville à travers des bornes d'informations disposées tout au long d'un parcours touristique ciblé pour mettre en valeur des pans de l'histoire de Saint-Lô restés dans l'ombre ». L'équipe d'enseignants s'adosse au c.a.u.e. pour collecter et sélectionner des documents afin qu'ils soient accessibles à des enfants de cinquième. Puis, chaque classe écrit collectivement le texte d'information qui sera imprimé sur la borne, en quatre langues (chinois, allemand, espagnol, anglais, pour favoriser le jumelage). Les enfants inventent alors (en cours d'arts plastiques, de maths et de techno) différents prototypes de bornes, dont une sera fabriquée par les lycéens de l'établissement Pierre et Marie Curie en formation CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle (RCI), qui prépare au travail du métal. Un travail collectif, comme dans la vraie vie !

Cette démarche, menée tout au long de l'année scolaire, évite le cloisonnement disciplinaire, mais « favorise le ping pong » entre les professeurs de français, d'anglais, de maths, d'histoire, d'arts plastiques, de technologie, etc. Le travail est prétexte à des visites en extérieur, où les enfants sont invités à observer, à s'interroger… et à apprendre à lire un plan, à comparer des cartes postales anciennes avec la réalité d'aujourd'hui. On leur demande par exemple en quoi les ouvrages de Saint-Lô répondent à des besoins et des contraintes ; la passerelle Liébard, l'ascenseur du mont Russel ou le pont Roanoke, sont ainsi analysés dans leur usage et leur mode de fabrication. « Les enfants sont tellement intéressés par l'aspect architectural qu'ils apprennent à leur insu. Et ceux qui sont toujours dehors et connaissent donc bien la ville se retrouvent en position de savoir et de transmettre… » s'amuse le professeur, ravi de cette méthode pédagogique inédite… et efficace.

Thierry Lecharpentier s'est donné pour mission de « redonner le goût de la promenade ». De donner du sens aux sorties dans la ville et d'encourager les enfants à sensibiliser leurs familles à leur environnement. « Je voudrais par exemple montrer que les espaces verts sont sous-exploités. A Saint-Lô, la nature est parquée dans des zones très définies et si l'on veut rajouter du végétal, il faut installer des bacs à fleurs. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut plus concevoir de places comme celles-ci. La ville a été conçue pour la voiture, mais aujourd'hui l'évolution de la ville doit aller avec le développement d'espaces verts », dit-il.

La place de la voiture dans la ville… Que voilà un sujet qui fâche ! Et qui fera probablement l'objet d'un prochain dossier de Traits normands…

► Les lycéens de l'établissement Pierre et Marie Curie à Saint-Lô ont fabriqué seize bornes d'information prototypes. Conçues par les élèves du collège Louis Pasteur, ces bornes touristiques sont placées dans différents points de la ville.

photos © Thierry Lecharpentier

© Agnès Fernandez

© Emmnuel Fauchet

► Des étudiants en BTS aménagement paysager du lycée nature de Coutances sont invités par le c.a.u.e. de la Manche à travailler sur les cœurs d'îlots délaissés et à inventer un nouveau futur à ces espaces souvent à l'abandon. L'utopie est au programme !

Bibliographie

Calvados

• *L'Architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans le Calvados : du projet à la réalisation.* c.a.u.e. du Calvados, septembre 2011, 151 p.

• *L'Architecture de la Reconstruction dans le Calvados : catalogue de l'exposition éponyme.* c.a.u.e. du Calvados, décembre 2010, 83 p.

• *La Reconstruction de Caen. L'avenue du Six-Juin.* Découverte. c.a.u.e. du Calvados, 2008, livret 9 p.

• *Plan-guide. Architecture urbanisme. Caen et son agglomération, XXe siècle à nos jours.* Jeune Chambre économique de Caen, c.a.u.e. du Calvados, 2007.

Manche

• *La Reconstruction de la Manche, une renaissance au XXe siècle,* Orep éditions. Catalogue de l'exposition organisée par le conseil général de la Manche (Saint-Lô, juin-décembre 2011), publié sous la direction d'Elisabeth Marie, commissaire scientifique, et Gilles Désiré dit Gosset, coordonnateur éditorial.

• *L'architecture de la Reconstruction : Manche 1944-1960, entre tradition et modernité.* Étude, c.a.u.e. de la Manche, 1999.

• *L'architecture de la Reconstruction.* Dépliant, c.a.u.e. de la Manche, 2013.

• *Les Églises de la Reconstruction : entre ombre et lumière.* Dépliant-carte, c.a.u.e. de la Manche, 2014.

Orne

Fiche séquences – *Reconstruction, ville de Flers,* janvier 2014.

Le c.a.u.e. de la Manche mène actuellement un atelier de projet avec des étudiants en BTS aménagement paysager du lycée nature de Coutances. Jean-Jacques Ernault (architecte), et Stéphanie Langevin (paysagiste) encadrent un exercice en forme d'appels à propositions des étudiants sur l'Enclos, et notamment sur les cœurs d'îlots délaissés ; ces espaces sont souvent à l'abandon, occupés comme arrière-cour par des commerçants qui y relèguent leurs chambres froides, leurs vieilleries et poubelles.

RÉINVENTER LES CŒURS D'ÎLOTS

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les étudiants à la notion de projet urbain. A travers des jeux de rôles, il endossent différentes responsabilité (architecte, paysagiste, urbaniste, habitant), dans le but de trouver un consensus. C'est un travail utopique qui ne s'inscrit pas dans une réalité foncière, mais qui vise à redonner l'idée d'une douceur et d'une hospitalité en cœur de ville », explique Stéphanie Langevin.

« Cela nous permet d'échanger avec les étudiants sur ce qu'est une friche, à les inciter à faire abstraction de l'existant pour inventer autre chose. Leur montrer que ces espaces négligés par les habitants impactent la qualité de vie dans le centre-ville, explique Jean-Jacques Ernault. « Si on veut que Saint-Lô accueille à nouveau des habitants, il faut faire une proposition de reconquête. L'enjeu est de montrer ce qu'on pourrait faire... On a demandé aux jeunes de montrer des images de terrasses, de jardins suspendus, d'ambiances et d'usages plus conviviaux... »

Les propositions seront ensuite présentées aux élus de Saint-Lô et aux professionnels. L'architecte s'enthousiasme : « Pour nous, l'enjeu est de faire des propositions qui donnent envie. De montrer ce qu'on peut faire de ces cœurs d'îlots. De montrer que c'est possible ! »

Montrer que c'est possible. C'est l'enjeu que se sont fixés les trois c.a.u.e. bas-normands.

CALVADOS

LA VILLA SAYER, l'œuvre méconnue de Marcel Breuer

ARCHITECTURE. Marcel Breuer est un des principaux représentants du Mouvement moderne d'architecture. On peut découvrir ses bâtiments dans le monde entier. La villa Sayer est implantée dans le bocage normand, à Glanville. On ne peut la visiter qu'une fois par an.

La villa Sayer est commandée à l'architecte Marcel Breuer par un couple, M. et Mme Sayer, qui « achète » en 1972 le Haras de la Huderie en Basse-Normandie. Le domaine, d'une douzaine d'hectares, se compose de plusieurs bâtiments agricoles typiques de l'architecture du Pays-d'Auge : pans de bois, colombages, brique. Le terrain offre de belles vues dégagées sur les collines alentour et plus loin vers la mer en direction de la Côte fleurie.

Mme Sayer et son mari aiment la modernité. Ils sont séduits par la ville de Brasilia, ses formes épurées, l'utilisation du béton. Ils s'adressent d'abord à l'architecte Oscar Niemeyer (qui a conçu Brasilia) pour construire leur nouveau lieu de résidence, mais celui-ci n'étant pas disponible, ils font appel à Marcel Breuer qui réalise alors la station de ski de Flaine, à proximité de Chamonix. Son architecture s'apparente à celle de Niemeyer et s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de l'école du Bauhaus, à laquelle Marcel Breuer a appartenu.

Accompagné de Mario Jossa qui dirigeait alors son bureau d'architecture en France, l'architecte leur montre le projet d'une villa destinée à l'origine à Peter Ustinov sur les bords du lac Léman, en Suisse, mais trop coûteuse pour le comédien. La villa sera finalement construite à Glanville pour les Sayer. Breuer et son collaborateur modifient et adaptent le projet initial. Les plans sont dressés en 1972 par Mario Jossa. Il assure le suivi du chantier de 1973 à 1975. La villa Sayer est classée au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 13 juin 2005.

Le plan de la villa Sayer, d'une grande limpidité, est basé sur un rectangle. Le large espace à vivre est recouvert d'une toiture très originale : elle repose sur trois piliers extérieurs.

© c.a.u.e. 50

Ces trois points d'appui reçoivent deux grandes voûtes de forme hyperbolique. Le croisement de ces deux hyperboles génère la forme de la couverture, soit deux paraboles créant un mouvement de creux et d'immenses porte-à-faux de toiture.

DOMINER LA PESANTEUR

Ce principe permet de libérer le plan intérieur de tout point porteur vertical, et offre un dégagement visuel total sur les collines alentour. Breuer confiait : « L'émotion que donne un bâtiment dépend du pouvoir à dominer la pesanteur, à soulever les matériaux au-dessus de grandes portées afin de faire de l'espace fini une partie de l'espace «infini ».

À ce principe s'ajoute un travail de grande qualité sur la matérialité de la résidence : un béton blanc avec agrégats de la Seine. Les parois, largement vitrées, donnent l'illusion de porter les voûtes de la toiture et privilégient les continuités intérieures et extérieures.

La maison de Glanville témoigne des nombreuses recherches effectuées par Marcel Breuer durant les années soixante : économie des moyens techniques, conception à double niveau qui tire parti de la topographie du terrain, transparence de l'architecture et interpénétration de l'espace intérieur et extérieur, enfin division cellulaire des zones d'habitation.

Découverte

▸ Une villa privée

La villa Sayer ne peut se visiter que lors des Journées du patrimoine (tarif : 15 €). Une plaquette d'information est disponible au c.a.u.e. du Calvados, 28 rue Jean Eudes, 14000 Caen. Tél : 02 31 15 59 60

www.caue14.fr

La Cité de l'architecture à Paris présente une exposition sur la villa Sayer : Marcel Breuer en Normandie. Jusqu'au 1er juin 2015.

www.citechaillot.fr/fr/expositions/ nouvelles_acquisitions/ 25770-marcel_breuer_en_normandie.html

Agenda

▸ Conférences

© CAUE 50

• Les églises de la Reconstruction dans la Manche
Le 6 mai 2015 ; de 18 h à 19 h 45, aux archives départementales de la Manche à Saint-Lô.
• Que vont devenir les églises normandes ?
Du 26 au 30 mai 2015, colloque au centre culturel de Cerisy. Intervention du c.a.u.e. de la Manche le jeudi 28 mai matin.

▸ Visites promenades : les arbres en ville

• Balade d'automne avec les centres de loisirs, date à suivre.

CAUE 50

• Balade patrimoniale le samedi 19 septembre 2015 lors des Journées du patrimoine : de 14 h à 16 h puis de 16 h à 18 h.
• Promenade contée le jeudi 22 octobre : de 15 h à 17 h, avec la médiathèque de Saint-Lô,
Prochaines visites du c.a.u.e. :
www.caue50/promenades/

▸ Mois de l'architecture contemporaine en Normandie

www.maisonarchitecture-bn.fr

MANCHE

« MA MAISON PRÉFÉRÉE », le prix du jeune public

PALMARÈS.
« Les enfants sont les maîtres d'ouvrage de demain. Le but est de les sensibiliser à l'architecture contemporaine », indiquait Emmanuel Fauchet, le directeur du c.a.u.e. de la Manche, lors de la remise du prix du Jeune Public le 17 décembre dernier. L'équipe du c.a.u.e. travaille en partenariat avec le réseau Canopé, la DSDEN et la médiathèque de Saint-Lô pour initier les enfants dès leur plus jeune âge à l'observation de l'architecture et des paysages. Depuis septembre 2014, 17 classes (de la moyenne section au CM2), 2 classes de Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et 2 centres de loisirs travaillaient sur le sujet. Les écoliers ont remis leur prix à l'architecte Antoine Fournier et au propriétaire de la maison située à Agon-Coutainville, qui a été élue par la majorité des 450 enfants votants, parmi les 13 maisons présentées.
Les c.a.u.e. 14 et 61 ont eux aussi organisé le prix du jeune public dans leurs départements. Une quarantaine de classes de primaire, soit près de 1 000 élèves bas-normands, ont voté pour leur maison préférée.

© c.a.u.e. 50
▸ A Saint-Lô, 17 classes ont voté pour leur maison préférée.

© Antoine Fournier

RÉSERVEZ SUR VOS AGENDAS

Deuxième Palmarès de l'architecture en Basse-Normandie : résultats en juin 2015
Les résultats du palmarès de l'Architecture 2015, organisé par les trois Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Calvados, de la Manche et de l'Orne, seront révélés au mois de juin (la date et le lieu de l'événement seront publiés ultérieurement sur le site www.palmarescauebasnormands.fr)
Cette manifestation a pour ambition de valoriser les opérations de qualité réalisées sur le territoire bas-normand, et de sensibiliser à l'innovation, à l'insertion du bâtiment dans son site et à la responsabilité environnementale… Il vise également à promouvoir le dialogue constructif entre maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, en mettant l'accent sur la qualité des projets.
• Prix du public : du 15 janvier au 15 février 2015, le grand public a voté, via Internet, pour ses réalisations préférées.
• Prix des jurys : les jurys départementaux composés d'élus, de personnes qualifiées et de professionnels se sont réunis en octobre 2014.
• Les proclamations des prix départementaux se dérouleront en juin 2015.
www.palmarescauebasnormands.fr

ORNE

DES AIDES pour mieux construire

ENVIRONNEMENT. Le c.a.u.e. de l'Orne accompagne les collectivités locales et les particuliers dans leurs projets de construction plus écologiques. Il propose une aide technique et une aide financière via le programme DéfiBat, lancé par la Basse-Normandie et l'Ademe.

Construire un bâtiment plus écologique consiste souvent par raisonner autrement. En faisant appel au bon sens. En se posant les bonnes questions : à quoi va servir ce bâtiment ? Comment sera-t-il chauffé ou rafraîchi ? Comment y accéder ? Bien sûr, il devra être bien solide, isolé et sain, mais il peut aussi être conçu de manière à économiser l'énergie. Les matériaux qui le composent peuvent aussi être « vertueux », c'est-à-dire fabriqués avec des matériaux non polluants et peu d'énergie. Le c.a.u.e. de l'Orne travaille depuis plusieurs années sur ces questions. « Un cidriculteur est venu nous demander conseil sur son projet de cidrerie bio. Il souhaitait un bâtiment pour ses cuves de cidre, des bureaux et un espace d'accueil », raconte Nicolas Knapp, architecte conseiller au c.a.u.e. de l'Orne. « Le cidre doit être conservé à une température inférieure à 12°. Après avoir réfléchi tous ensemble, nous avons eu l'idée d'enterrer une partie du bâtiment dans la colline afin de ne plus avoir à rafraîchir les cuves. L'inertie thermique du sol est suffisante pour maintenir le cidre au frais. Cette conception astucieuse a permis d'économiser presque l'intégralité du poste rafraîchissement. »

En 2009-2010, la région Basse-Normandie et l'Ademe lançaient conjointement une déclinaison locale du programme national Prébat (plateforme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment). Dès lors, le c.a.u.e. conseillait et soutenait plusieurs projets ornais afin de les aider à bénéficier de ces aides à la conception et à l'investissement pour réaliser des bâtiments à faible impact environnemental. « Tous les projets que nous avons accompagnés ont été lauréats », précise l'architecte conseiller (lire encadré ci-contre).

► Les bureaux du centre de gestion du personnel territorial de l'Orne à Valframbert (Cécile Gaudoin, architecte). Les lauréats de l'appel à projet ont perçu 60 € par m² construit, plafonnée à 150 000 €. Les maîtres d'ouvrage ont surtout bénéficié d'une aide à la conception, qui prend en charge 70 % du surcoût environnemental.

© Atelier Cécile Gaudoin– CAUE 61 –ALIS

Plusieurs collectivités locales ont joué le jeu de cette expérimentation. Le c.a.u.e. les a accompagnées dans la phase de conception architecturale du projet.

DES PROJETS À FAIBLE ÉNERGIE GRISE

Depuis 2013, le programme Défi'Bat s'articule autour de deux objectifs :
la réhabilitation du bâti existant avec une consommation énergétique réduite de 60 % par rapport à la réglementation RT existante ;
la réhabilitation ou la construction neuve «zéro carbone». Il s'agit de réduire le bilan carbone en compensant les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement du bâtiment durant toute sa vie par un stockage équivalent de carbone dans la construction. On utilise des matériaux stockant le carbone (bois, liège, fibre de cellulose), ou à très faible énergie grise, c'est-à-dire que leur fabrication, leur transport, leur mise en place et leur fin de vie ne gaspillent pas d'énergie. Très efficaces, les isolants végétaux (chanvre ou lin) sont à l'honneur.

SÉLECTION

► Cinq projets exemplaires

Depuis 2007, dix projets ont été soutenus par le c.a.u.e. de l'Orne dans le cadre des appels à projets Défi'Bat et Défi NeRgie et ont obtenu une aide financière de la Région et de l'Ademe.
En voici cinq :
- École primaire de Pervenchère : lauréat des Rubans du développement durable 2008 (Margerie & Pasquet architectes) ;
- Cidrerie traditionnelle du Perche-au-Theil ; Sica de l'Orne (Pierre Chauvel, architecte) ;
- École primaire de Condé-sur-Sarthe (Atelier nord sud architecte) ;
- Bureaux du centre de gestion du personnel territorial de l'Orne à Valframbert (Cécile Gaudoin, architecte) ;
- Future maison des associations de Chanu (Dauchez et Pointe Carrée, architectes).

UN HOMME, UN PROJET

© Le Normandy

Nicolas d'Aprigny
Du riff au Normandy

Bio express

1986/
Chanteur du groupe rock Esquisse d'aube.
Premier enregistrement en studio.

1995/ Crée l'association Ecran sonique, dont il est aujourd'hui le directeur.

2008/ Le Normandy obtient le label Smac, délivré par le ministère de la Culture.

C'est LA salle normande ! Considérée par l'émission Tracks d'Arte comme « l'épicentre d'une hot wawe » bien française, elle fleure bon les pommiers (et aussi la sueur et la bière...).

Depuis 20 ans, le Normandy est dirigé par Nicolas d'Aprigny. Un rocker nourri au camembert, qui avoue « ne pas avoir été très brillant à l'école », mais qui depuis a fait son chemin. Il arrête ses études pour monter des groupes de rock avec son frère, Benoît, notamment les Empties bottles. Et parce qu'il faut bien gagner sa vie, il travaille comme animateur social au centre Mersier à Saint-Lô. Du coup, il emmène les jeunes du centre aux concerts organisés par la petite association Les Enfants de la crise, qui programme un festival, Les Ramparts du rock, dans ce qui est encore un cinéma : le Normandy. « Au départ, on voulait surtout s'éclater. Ensuite, on a voulu défendre un projet plus large ». Nicolas pose alors son micro pour organiser des concerts. En 1995, il crée une autre association avec ses potes, Ecran Sonique qui fête ses 20 ans cette année. Et en 1999, la ville de Saint-Lô transforme le cinéma en vraie salle de concert, avec grill de lumière, loges pour les artistes, etc.

Ancien manège à chevaux

Chaque année, le Normandy programme 40 concerts de musiques actuelles (chanson, métal, pop, rock, électro, etc.) et attire 20 000 spectateurs. En 2014, Etienne Daho a fait salle comble, et les groupes locaux trouvent ici leurs premiers publics car la maison les soutient. Le Normandy loue son studio de répétitions au tarif imbattable de 4 € de l'heure, et glisse ses poulains saint-lois en première partie des groupes à l'affiche : Da Brasilians, The Lanskies, Born in Alaska, MmMmM, ou encore Belone, ont fait sonner leurs premiers riffs de guitare ici-même.

Soutenir les groupes locaux

Véritable pouponnière pour les apprentis « zicos », la salle organise depuis cinq ans l'opération Oreilles en pointe, qui permet aux scolaires de découvrir les lieux et d'échanger avec des groupes : « Notre objectif est d'éduquer les jeunes et de les inciter à fréquenter les lieux culturels », sourit Nicolas d'Aprigny. Bien avant d'être une salle mythique, le Normandy était un manège à chevaux, construit au XVIIIe siècle. Peu de gens savent que le bâtiment est coiffé d'une spectaculaire charpente sculptée, aujourd'hui dissimulée par le plafond qui soutient les installations techniques. « Quand j'ai vu la maquette du bâtiment ancien au haras national, j'ai halluciné ! », s'exclame Nicolas. Depuis, il fait en sorte que le Normandy soit ouvert au public pour les Journées du patrimoine afin que chacun prenne la mesure de l'histoire des lieux. Car le Normandy est un des très rares bâtiments anciens de Saint-Lô qui a résisté aux bombardements de 1944. Comment ? On se le demande. C'est pour toutes ces raisons, mais surtout parce que la salle est furieusement dynamique depuis ses débuts, que le ministère de la Culture lui a décerné le label Smac (scène de musique actuelle) en 2008, ce qui lui permet de bénéficier de financements croisés Etat, région, département, ville de Saint-Lô. Mais attention ! Comme le dit (très fièrement) Nicolas, « alors que la plupart des 64 Smac de France sont situées dans des grandes villes, car, à une époque, chaque mairie voulait sa Smac, à Saint-Lô, elle a germé du terrain associatif, c'est une Smac de première génération ! ». Grâce à ce statut, le Normandy propose aux groupes locaux formations et résidences. Les sept salariés de l'association travaillent avec les structures locales (lycées, collèges, associations) pour faire vivre le Normandy toute l'année, et pas seulement les jours de concert. A l'automne 2014, une formation « découverte des métiers de la technique et de la régie » était dispensée dans l'établissement pénitentiaire de Coutances. Et trois concerts ont été programmés au service dialyse et pédiatrie de l'hôpital mémorial de Saint-Lô. Car c'est comme ça. Le Normandy fait partager sa passion.